

# PROJET DE GÉOTHERMIE PROFONDE À HAUTE-SORNE

## COMMISSION DE SUIVI ET D'INFORMATION

**Secrétariat :**  
Taylor Quenet  
c/o Office de l'environnement  
Chemin du Bel'Oiseau 12, Case postale 69  
2882 Saint-Ursanne  
t 032 420 4803, taylor.quentet@jura.ch

**Présidence :**  
Pascal Mahon  
t 076 249 19 44,  
pascal.mahon@unine.ch

**Coordination :**  
Sylvain Rigaud  
Service de l'énergie, Rue des Moulins 2  
2800 Delémont  
t 032 420 53 22, sylvain.rigaud@jura.ch

### Procès-verbal

#### SÉANCE 2/2022

Date : Lundi 19 décembre 2022  
Lieu : Aula de l'école primaire de Bassecourt  
Heure : De 16h45 à 19h45

#### Présidence et bureau

<b>Pascal Mahon</b>	PMA	CSI, président
<b>Sylvain Rigaud</b>	SR	SDT/CSI, bureau
<b>Taylor Quenet</b>	TQ	ENV/CSI, bureau
<b>Amelia Vitalba</b>	AV	SDT/CSI, bureau

#### Membres ou suppléant.e.s

<b>Christophe Badertscher</b>	CB	ENV, membre représentant RCJU
<b>Pierre Brulhart</b>	PB	SDT, membre représentant RCJU
<b>Peter Meier</b>	PME	Geo-Energie Suisse, membre
<b>Olivier Zingg</b>	OZ	Geo-Energie Suisse, membre
<b>Jean-Bernard Vallat</b>	JBV	Conseil communal de Haute-Sorne, membre
<b>Nicolas Hulmann</b>	NH	Conseil communal de Saulcy, suppléant
<b>Patrizia Monastra</b>	PMO	Conseil communal de Boécourt, suppléante
<b>Nicole Lupi</b>	NL	OFEN, membre
<b>Patrick Riat</b>	PRI	FER-Arcju, membre
<b>Marie-Hélène Brandon</b>	MHB	AJPF, membre
<b>Marie-Anne Etter</b>	MAE	WWF Jura, membre
<b>Marc Kury</b>	MK	AgriJura, membre
<b>Gérard Struchen</b>	GS	Association Géothermie Jura, membre
<b>Denis Jeannerat</b>	DJ	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
<b>Michel Lando</b>	ML	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
<b>Thierry Lombard</b>	TL	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
<b>Vincent Seuret</b>	VS	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
<b>Alain Girardin</b>	AG	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre

#### Invité.e.s

<b>Patrice Eschmann</b>	PE	ENV, invité
<b>Eric Dobler</b>	ED	Conseil communal de Haute-Sorne, invité (membre dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2023)
<b>Philippe Roth</b>	PRO	Service Sismologique Suisse, invité

#### Excusé.e.s

<b>Pierre-Alain Berret</b>	PAB	CCIJ, membre
<b>Raoul Jaeggi</b>	RJ	Conseil communal de Haute-Sorne, membre
<b>Jacques Favre</b>	JFA	Conseil communal de Boécourt, membre
<b>Christophe Wermeille</b>	CWE	Conseil communal de Saulcy, membre
<b>Massimo Zappala</b>	MZ	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
<b>Fabien Christe</b>	FCH	Geo-Energie Suisse, suppléant
<b>Raymi Castilla</b>	RCA	Geo-Energie Suisse, suppléant
<b>Regula Petersen</b>	RPE	OFEN, suppléante
<b>Vincent Gigandet</b>	VGI	FER-Arcju, suppléant
<b>Marc Ribeaud</b>	MRI	WWF Jura, suppléant
<b>André Irminger</b>	AIR	Association Géothermie Jura, suppléant

## Procès-verbal

### 1. Accueil et approbation de l'ordre du jour

PMA ouvre la deuxième séance de la CSI en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes prenant part à cette rencontre. L'ordre du jour tel que proposé est approuvé à l'unanimité. Il est rappelé qu'un point presse et un apéritif auront lieu à l'issue de la séance.

### 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre dernier est soumis au vote et récolte l'approbation de toutes les personnes présentes. La volonté de procéder à un enregistrement audio des séances est exprimée, ceci dans le but de bénéficier de procès-verbaux exhaustifs et de faciliter leur rédaction. Cela se justifie également en raison de leur publication sur le futur site internet de la commission. Cet enregistrement, servant à des fins de rédaction uniquement, sera détruit après validation du PV par les membres de la CSI.

#### *Discussions :*

---

ML : Le PV de la dernière séance est clair. De plus, les questions-réponses sont tout à fait compréhensibles. L'enregistrement audio serait toutefois plus adéquat avec l'image.

JBV : Est favorable, à des fins de facilitation de rédaction du PV.

AG : Est favorable à l'enregistrement des séances.

PMA : L'unanimité accepte que les séances soient enregistrées. La secrétaire procède, durant cette séance, à un test via son smartphone privé.

#### **Décisions :**

- **Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.**
- **Il est également approuvé que les séances fassent l'objet d'un enregistrement audio, à des fins d'aide à la rédaction uniquement.**

### 3. Validation de la modification du règlement (proposition Boécourt, art. 5 al. 2)

PMA : La proposition de Boécourt (cf. PV du 15 novembre 2022) est soumise au vote et récolte l'approbation de toutes et tous.

#### **Décision :**

- **La proposition de Boécourt est acceptée à l'unanimité. En conséquence, le règlement est modifié compte tenu des remarques formulées lors de la précédente séance.**

### 4. Informations et discussion générale (debriefing) sur le suivi de la séance du 15 novembre 2022

PMA : À la demande des membres lors de la séance constitutive, ce point a été ajouté à l'ordre du jour pour ainsi permettre à chacune et chacun de rebondir sur les thématiques discutées lors de la précédente séance. PMA profite pour partager quelques informations.

### **Relation avec les médias :**

Suite à la séance constitutive, PMA informe qu'il a eu plusieurs contacts avec les médias et que tous étaient satisfaits d'apprendre que les travaux de la CSI ont débutés. Une nouvelle demande de la RTS pour réaliser un reportage dans « Mise au point » lui est parvenue. La prise d'images pour le reportage, prévue initialement ce soir, sera vraisemblablement reportée à la séance du 6 février 2023 pour cause de maladie d'un collaborateur de la RTS. En cas d'approbation de la part des membres, la date de février est maintenue.

### **Décision :**

- **Le principe d'une participation au reportage de la RTS n'étant pas contesté, une prise d'images aura vraisemblablement lieu lors de la séance de la commission le 6 février 2023.**

### **Réflexions sur la conception des séances :**

Cette deuxième séance a été séparée en deux parties afin d'aborder premièrement les points organisationnels de la CSI puis dans un deuxième temps, après une pause de 15 minutes, de privilégier les points orientés sur les différentes thématiques figurant dans l'ordre du jour. En revanche, il y a un réel besoin de discuter de la conception des séances. Deux propositions sont donc énumérées, à savoir la première serait de rallonger les séances ou de prévoir des groupes de travail qui pourraient se réunir en dehors des séances de la commission pour approfondir certaines thématiques.

### **Discussions :**

ML : Ne serait-il pas envisageable d'augmenter le nombre de séances ?

PMA : C'est un point à discuter mais envisageable. Il est toutefois rappelé que l'idée n'est pas d'épuiser toute la thématique en une seule fois mais que certains thèmes seront systématiquement repris ultérieurement pour être abordés plus en détails. Il est demandé à chacune et chacun d'y réfléchir et de reprendre ce point lors de la prochaine séance. Un programme de visites est en cours d'élaboration, avec, par exemple, la visite d'un forage à Vinzel (VD). Une proposition sera soumise lors d'une séance dans le courant 2023.

PRI : La proposition de créer des groupes de travail est louable mais prématurée selon lui. Dans un premier temps, les séances plénières doivent avancer avant de créer des groupes de travail.

MAE : Le but étant d'avoir un maximum d'intervenants autour de la table, fractionner la commission en plus petites sous-unités perd de l'intérêt. Il est proposé d'avoir deux niveaux, soit un niveau comprenant des informations générales et un deuxième comprenant des informations écrites. MAE n'est pas favorable à multiplier les séances ou du moins pas pour les premiers mois de l'année 2023.

GS : Le choix de participer aux visites ou non doit être laissé aux membres. De cette manière, celles et ceux qui auraient déjà eu l'occasion de voir des forages ne seraient pas obligés d'y participer.

PME : Il ne faut pas négliger le point d'information à la population. Il est en effet important d'approfondir des thématiques mais il faut aussi penser à la diffusion des informations au sein de la population, ce qui est une étape cruciale. Le rôle des membres est de contribuer à cette diffusion.

PMO : La création de groupes de travail est intéressante toutefois il serait plus judicieux de diviser l'assemblée par groupes en leur laissant une quinzaine de minutes pour traiter un sujet puis se regrouper afin de faire ensuite un brainstorming sur des questions-clés.

PMA : Le rythme de séances, tel que proposé dans le calendrier des rencontres jusqu'à mars, est maintenu. Le budget a été discuté et est en préparation. Il sera dès lors soumis aux membres de la commission lors de la séance de février. En parallèle, un programme de visite sera créé, avec, notamment, une visite sur le site de Vinzel combiné avec une discussion avec la Municipalité.

NL : La visite du forage à Vinzel inclurait trois volets : a) Visite du site de forage, b) Visite du pavillon « visiteurs » organisée par le porteur du projet, c) Echange avec la Municipalité. Il est toutefois difficile de convenir une date ce jour car cela va dépendre des opérations sur place. Il faut privilégier une certaine flexibilité.

PMA : Au vu de l'intérêt des membres, cette visite sera organisée et une proposition concrète sera faite lors de la prochaine séance. Y a-t-il des préférences quant à sa durée ? a) Une journée complète, b) Du soir au matin avec nuitée ?

PRI : Ne pas oublier l'aspect budgétaire.

MAE : N'est pas disponible la journée entière du 14 mars 2023.

AG : En raison d'empêchement professionnel, n'a pas la possibilité de se libérer du lundi au vendredi. Serait-il éventuellement envisageable de prévoir cette visite un samedi ?

NL : Les machines sur le site tournent 24 h/24, ce n'est donc pas un problème. Par contre la capacité d'accueil du site est d'environ 12 personnes.

PMA : Y a-t-il des oppositions à organiser une visite un samedi ? Le bureau de la CSI, en collaboration avec NL, mènera des réflexions et fera deux ou trois propositions.

GS : Le fait de dédoubler en organisant deux petits groupes serait donc préférable. De cette manière, celles et ceux qui le souhaitent y participent.

PMA : Suite à la demande de MAE : « Comment communiquent les membres de la CSI entre eux en cas de questions ? » – Il est proposé, dans l'intervalle de la mise en place du site internet, de conserver cette manière de procéder, soit en posant la question à tout le monde par la voie électronique.

#### **Décisions :**

- **Le rythme de séance, tel que proposé dans le calendrier des rencontres jusqu'à mars, est maintenu.**
- **Une proposition de budget sera présentée lors de la séance de février.**
- **Quelques propositions de visites seront soumises lors d'une séance dans le courant 2023, notamment avec les modalités pour celle prévue à Vinzel (VD).**

## **5. Publicité des travaux de la CSI et concept de communication**

### **Enregistrement vidéo des séances :**

PMA : La question de filmer les séances avait été laissée en suspens lors de la dernière séance. Après réflexion, quelle est l'opinion des membres ?

GS : Dans le cadre de l'assainissement de la décharge de Bonfol, tout le monde était favorable au projet contrairement à celui-ci. Il y est donc quelque peu opposé, également pour une question budgétaire.

PMA : À titre informatif, et en réponse à la question du coût, PMA précise que la CSI a un budget qui n'est pas à la charge du canton.

PB : Confirme que dans les conventions signées avec l'exploitant, les coûts sont pris en charge par Geo-Energie et il n'y a donc aucune charge à l'Etat pour les travaux liés à la commission.

MAE : Afin de nuancer les propos de GS, tout le monde n'était pas en accord pour le projet à Bonfol. Indépendamment de ceci, MAE n'est pas favorable à filmer les séances.

NL : Point d'inquiétude à ce que cela peut engendrer, notamment sur le fait de prendre des petits bouts et de les sortir du contexte. Ne pas avoir le contrôle total de ces images et de ces mots peut provoquer des dommages.

AG : N'y est personnellement pas opposé. Par contre, tout le monde n'est pas forcément à l'aise d'être filmé. Attention également au séquençage.

PMA : Il est rappelé que si les séances sont filmées, elles seront intégralement publiées sur le site internet de la CSI.

JBV : Le fait de filmer n'apporte rien au débat. Certaines personnes ne seraient pas à l'aise de dire ce qu'elles pensent ou de poser des questions.

PMO : N'est pas favorable car le fait d'être filmé amène à être plus axé sur l'image à donner que sur le débat.

VS : Est favorable pour l'enregistrement audio contrairement au film qui fausserait le débat.

MAE : Dans le cas où il n'y a pas de film, il est nécessaire d'avoir un PV exhaustif.

PMA : Les avis divergeant, un vote est organisé. 1 personne souhaite que les séances soient filmées contre 13 personnes opposées et 4 abstentions. Il est donc renoncé à filmer les séances.

#### **Site internet :**

PMA : Trois offres ont été demandées auprès d'entreprises jurassiennes pour la création du site internet de la CSI. Parmi celles-ci, l'offre de l'entreprise Artionet a été retenue.

SR : Artionet propose une offre complète et un service de maintenance robuste et éprouvé. TQ en connaît le fonctionnement, notamment quant à l'intégration de contenus (même service que celui utilisé au sein du canton), ce qui limitera les frais de formation. En cas d'accord de poursuivre avec ce prestataire par tous les membres, des contacts seront pris pour lancer les démarches.

PME : Est-ce que la population aura la possibilité de poser des questions sous une autre forme que la FAQ ? Il semble important d'intégrer cela au futur site.

SR : Il s'agit, dans un premier temps, de mettre en place les aspects simples du site puis d'évaluer les options dans un deuxième temps.

VS : Est-ce la CSI qui relaie les questions de la population ou la population au travers de la CSI ? Il est évident à un moment donné que cela doit transiter par la CSI.

PMA : Pour répondre aux différents souhaits des membres, il sera discuté de cette option avec le prestataire pour autant que les coûts ne soient pas excessifs.

JBV : En cas de questions, qui est-ce qui répond ? Est-ce le président ou la commission ? Comment activer cet aspect ?

PMA : Ce point sera traité lorsque le site aura été créé. Il sera nécessaire en effet de trouver un système efficient.

NL : Il est important d'avoir plusieurs canaux de communication avec la commission. Le temps nécessaire à répondre et qui répondra ne doit pas être sous-estimé. L'espace sécurisé est indispensable et permettra de déterminer qui prend la responsabilité de répondre.

TL : Il serait intéressant de bénéficier d'un formulaire de questions qui mentionne déjà l'expéditeur de la question.

PMA : Chaque intervenant ayant sa propre communication (canton, CSI, exploitant, Confédération), c'est un point de vigilance. Un système devra être trouvé, éventuellement via la zone sécurisée ou à déterminer. Des réponses seront forcément amenées à être discutées en séance de la commission.

MAE : Est-ce vraiment le rôle de la CSI d'être apostrophée pour répondre aux différentes questions de la population qui, selon elle, devraient plutôt être transmises aux membres de la commission. En finalité, chaque personne devrait se tourner auprès de leur personne de référence au sein de la commission.

NL : Une réponse consolidée serait bonne à avoir. Une question pourrait par exemple être répondue par l'exploitant tout en laissant la possibilité aux membres de la compléter.

PMA : L'urgence étant de mettre en place le site internet de la CSI, et les membres étant d'accord de poursuivre avec cette entreprise, des contacts seront pris auprès d'Artionet pour lancer la procédure. Les différentes modalités seront discutées ultérieurement, notamment lorsqu'une ébauche du site sera mise à notre disposition.

**Décisions :**

- **Les séances ne seront pas filmées.**
- **Des contacts seront pris auprès d'Artionet pour lancer la procédure de création du site internet de la CSI. Les différentes modalités seront traitées lors d'une prochaine séance et notamment lorsqu'une ébauche du site sera disponible.**

## **6. Première information sur la thématique « production d'énergie » et discussion**

Cf. présentation PowerPoint (annexée au présent procès-verbal).

*Question n°1 :*

---

VS : Quelle est la durée de vie d'un ouvrage de ce type ? Est-ce vraiment de l'énergie renouvelable ?

OZ : La durée d'exploitation dépend des paramètres du sous-sol d'une part mais également du type d'exploitation choisi. Certaines centrales géothermiques n'ont montré aucune déperdition d'énergie dans le temps. Citons l'exemple de la centrale géothermique de Riehen (BS) qui fonctionne depuis 25 ans, aucune déperdition de chaleur n'y a été constatée. Il y a toutefois des cas où on essaie d'en tirer le maximum sur une courte période ce qui engendre un refroidissement du réservoir après 10-20 ans (lequel va ensuite à nouveau se réchauffer s'il n'est plus exploité durant X années).

*Question n°2 :*

---

VS : De manière générale, il y a donc possibilité de réutiliser ultérieurement le forage ?

OZ : Tout en maintenant l'entretien du forage (en évitant qu'il se bouche), oui.

## **7. Première information sur la thématique « gestion de l'eau » et discussion**

Cf. présentation PowerPoint (annexée au présent procès-verbal).

*Remarque :*

---

DJ : Les chiffres présentés lors des différents exposés, datant de 2013 et 2014, devraient être mis à jour dans le but d'une meilleure compréhension. En référence à la phase de stimulation, la quantité d'eau mentionnée dans la slide de Geo-Energie montre un écart avec la slide présentée par l'Office de l'environnement.

*Question n°1 :*

---

AG : Lors de la présentation et notamment en référence aux stimulations, la perméabilité du sol peut diamétralement changer les chiffres présentés en fonction de la porosité du sol karstique. Est-il donc difficile pour Geo-Energie d'avoir des chiffres valides par rapport à ces méconnaissances à 3-4 km de profondeur ?

OZ : La phase d'exploration permettra en effet de mieux connaître les caractéristiques du sol. En revanche, la question du karst ne se pose pas ici en raison de la présence de calcaire uniquement dans les premières centaines de mètres de profondeur. Le projet vise des roches non karstiques, peu perméables et ayant une faible porosité. Geo-Energie a travaillé sur des modèles géologiques se basant sur les données issues du projet de Bâle (forage de 5 km de profondeur dans du granite). Davantage de précisions sur la nature de la roche pourront être données après la phase d'exploration.

*Question n°2 :*

---

AG : Est-ce que l'eau utilisée pour réaliser les tests de forage circulera en circuit fermé ?

OZ : Lors des tests de forage, il n'est pas possible de parler d'un circuit fermé. L'eau injectée permettra d'élargir les fissures, une certaine quantité y restera contrairement à une partie qui remontera à la surface. La quantité d'eau exacte qui remontera à la surface et pourra être réutilisée ne peut toutefois pas être calculée. A la fin de la phase de stimulation, l'eau qui circulera entre les deux forages sera principalement en circuit fermé.

*Question n°3 :*

---

AG : Financièrement parlant, quel est l'avantage pour Geo-Energie de prendre de l'eau du réseau ?

OZ : En raison du coût élevé pour construire une prise d'eau, acheter une quantité limitée d'eau à la commune est meilleur marché que de la prélever dans l'environnement. D'un point de vue purement financier, il est donc préférable lors de la première phase du projet d'effectuer les prélèvements sur le réseau communal du moment que celui-ci le permet. La concession représentant des coûts élevés, un prélèvement dans l'environnement n'est opportun que si le projet se poursuit jusqu'aux phases de stimulation.

PE : Le Tabeillon ne fera pas l'objet de prélèvements dans un premier temps. Comme indiqué dans le PowerPoint, une station de mesure sera prochainement installée sur le Tabeillon afin de mesurer les débits et de préciser les modalités d'une concession.

*Question n°4 :*

---

AG : En cas de fourniture d'eau depuis le réseau communal, quels seront les tarifs appliqués? Ceux pour un citoyen conventionnel ou pour un agriculteur qui achète de l'eau pour son bétail ?

OZ : Ne peut pas fournir une réponse à ce stade, car cela est du ressort de l'autorité communale à qui aucune demande n'a été faite pour l'heure.

*Question n°5 :*

---

VS : Les principales préoccupations de la population sont notamment axées sur le prélèvement et le rejet de l'eau. Est-ce que l'eau qui remonte sera stockée ou rejetée dans le Tabeillon ? Y aura-t-il un réchauffement du cours d'eau ?

OZ : Il y a deux types d'eau qui seront produites sur le site, à savoir les eaux de ruissellement et les eaux de forage. Il y aura donc une eau propre et une eau sale de chantier qui devront toutes les deux être mesurées afin de déterminer leur qualité avant de songer à un quelconque rejet dans l'environnement. Aucun rejet de chaleur n'est prévu dans le Tabeillon. Le site sera relié au réseau des eaux usées de la commune. Seules les eaux propres seront rejetées dans le Tabeillon.

*Question n°6 :*

---

GS : Est-ce que l'Office de l'environnement a connaissance d'un consommateur d'eau important au sein de la commune de Haute-Sorne ? Un industriel en Ajoie prélève par exemple 20 m<sup>3</sup>/jour sur le réseau potable. Il serait intéressant de connaître les grands consommateurs d'eau afin que les personnes aient des éléments de comparaison.

PE : Il n'y a à priori pas de grande concession dans le milieu naturel. La commune étant le fournisseur d'eau, la réponse est de leur ressort.

**Décision :**

- **À la demande des membres, les chiffres seront mis à jour afin que les calculs révisés de Geo-Energie soient pris en compte. Ce sujet sera donc repris le moment venu.**

## **8. Première information sur les thématiques « risque sismique et établissement des preuves et assurances » et discussion**

Cf. présentation PowerPoint (annexée au présent procès-verbal).

*Question n°1 :*

---

ML : Selon la carte des risques sismiques, il y a des spots assez importants comme à Bâle par exemple. Est-ce qu'il est finalement possible de dire, que d'ici plusieurs centaines d'années, il y a aura un séisme majeur dans cette région ? En finalité, statistiquement parlant, plus le temps passe, plus le risque augmente ?

PRO : Ce sont des données statistiques, il n'est donc pas possible de faire des prévisions. La probabilité qu'un tremblement de terre comme celui de Bâle se répète, existe partout en Suisse.

*Question n°2 :*

---

ML : Nous savons tous que certains projets ont été stoppés, notamment à St-Gall. Quelle est la corrélation que vous pouvez éventuellement établir entre les essais au niveau de la géothermie et le risque sismique ? Est-ce que des enquêtes ont été réalisées par le SED ?

PRO : Le SED a en effet étudié la chose mais n'a pas fait, en amont, une étude de risque car ce n'est pas son rôle. Seules les études de risque de l'opérateur ont été contrôlées. Toutefois et notamment par curiosité scientifique, les données ont été étudiées en essayant de comprendre ce qu'il s'était exactement passé. Dans une certaine mesure, chaque projet est différent et les résultats obtenus ne sont pas forcément applicables ailleurs. Ils ont tout de même permis d'apporter beaucoup de connaissances sur le fonctionnement général de ces systèmes.

*Question n°3 :*

---

GS : En raison de travaux à la carrière de Glovelier, y a-t-il déjà eu un tremblement de terre ?

PRO : Il y a déjà eu 2 ou 3 cas de sismicité induite par une carrière en Suisse, ce qui n'est pas le cas à Glovelier. Pour qu'il y ait une sismicité induite par l'exploitation d'une carrière, les conditions géologiques doivent être très particulières.

Cf. présentation PowerPoint (annexée au présent procès-verbal).

*Question n°1 :*

---

ML : Est-ce que la profondeur du forage et le type de forage à Pohang sont comparables à celui de Haute-Sorne ?



OZ : La profondeur est la même. Par contre, en ce qui concerne la technologie du projet, le projet de Bâle est plus ressemblant de celui de Pohang, avec un forage vertical et une stimulation massive du réservoir. Le projet de Haute-Sorne nécessitera une déviation horizontale du forage afin de stimuler le réservoir sur plusieurs segments de plus petites dimensions.

*Question n°2 :*

---

PMO : Le risque sismique est une préoccupation au sein de la population. À quel moment finalement il y a un risque ? Quand les propriétaires pourront se protéger ? Des inquiétudes se font ressentir, notamment de passer à côté des délais.

OZ : Selon la convention de 2015, l'idée est de réaliser des protocoles de fissure pour un certain nombre de bâtiments dans la région. Cette volonté d'étendre ça à tous les propriétaires qui le souhaitent dans la région avait été amenée par le canton. Ces mesures d'établissement des preuves de fissure interviendront l'année prochaine avant les travaux d'exploration. La démarche à suivre sera communiquée clairement aux propriétaires. Il est rappelé que Geo-Energie bénéficie d'une assurance RC en cas de dommage.

*Question n°3 :*

---

PMO : Il y a beaucoup de méfiance au sein de la population. Peut-elle faire confiance ? Il est impératif de ne pas divulguer cette importante information pendant les vacances scolaires ou lors d'une période non propice.

OZ : Il est prévu de communiquer les informations en lien avec l'établissement des preuves de manière à ce que les propriétaires soient informés aussi largement que possible. Il est également dans l'intérêt de Geo-Energie Suisse qu'un grand nombre de propriétaires participe à l'établissement des preuves car cela protège toutes les parties et simplifiera les démarches en cas de suspicion de dommages.

CB : Le canton, qui approuvera les protocoles, jouera un rôle de surveillance dans ce processus. De plus, il s'assurera que l'information soit largement diffusée et communiquée à une période propice.

*Question n°4 :*

---

VS : Est-ce au propriétaire de déclencher le souhait de faire un constat ?

OZ : Geo-Energie ne peut pas l'imposer au propriétaire. Toutefois, cela sera proposé à tout le monde, probablement sous forme de formulaire, avec la volonté ou non de réaliser un constat. Tout le monde n'aura pas forcément envie de réaliser ces démarches.

*Remarques :*

---

PMO : L'information sera donc probablement divulguée par le biais de la feuille officielle ou encore via le site internet de la CSI s'il est prêt à temps.

PMA : Au vu de l'heure avancée, la dernière partie de cette thématique est renvoyée à la prochaine séance. Le point « établissement des preuves et assurances » est également renvoyé.

**Décisions :**

- **La suite de la thématique « risque sismique » est reportée à la séance de février 2023.**
- **La thématique « établissement des preuves et assurances » est également reportée à la séance de février 2023.**

## 9. Divers

### *Question n°1 :*

---

AG : Il est fait part d'une interrogation concernant les défraiements pour les employé(e)s du canton. Ce temps accordé au suivi est-il tributaire au financement des deniers publics ou est-ce un dédommagement modulé dans la convention entre le promoteur et les personnes présentes autour de la table ?

PB : En résumé, il est demandé si le projet coûte quelque chose au canton, tout comme les présences des employé(e)s de l'Etat ? Selon les discussions, avant l'aboutissement de la convention du 17 juin 2022, il a été décidé que le projet de géothermie profonde à Haute-Sorne n'engendrerait pas de coûts pour l'Etat. Les heures consacrées à ce projet sont donc prises en charge par l'exploitant. Le montant de CHF 300'000 qui est indiqué dans la convention, permet de financer les activités au sein de l'Etat.

### *Informations :*

---

PB : Deux questions écrites, une relative aux coûts du projet pour l'Etat et l'autre à la gestion de l'eau, ont récemment été déposées et traitées par le Parlement. Les liens sont indiqués dans le présent procès-verbal pour prise de connaissance par les membres.

#### **Question écrite N° 3495 : Géothermie : un gouffre sans fond ?**

QE : <https://www.jura.ch/InterventionParlementaire.ashx?id=3495&fid=I0016395>

Réponse : [https://www.jura.ch/Htdocs/Files/v/41146.pdf/Parlement/Interventions\\_parlementaires/Reponses-aux-QE/Nos-3356/QE-no-3495.pdf?download=1](https://www.jura.ch/Htdocs/Files/v/41146.pdf/Parlement/Interventions_parlementaires/Reponses-aux-QE/Nos-3356/QE-no-3495.pdf?download=1)

#### **Question écrite N° 3488 : Géothermie profonde, sécheresse, approvisionnement en eau potable, risques sismiques : le Gouvernement prend-il la mesure des risques qu'il fait courir à la population ?**

QE : <https://www.jura.ch/InterventionParlementaire.ashx?id=3488&fid=I0016091>

Réponse : [https://www.jura.ch/Htdocs/Files/v/41386.pdf/Parlement/Interventions\\_parlementaires/Reponses-aux-QE/Nos-3255-3355/2023-01-09\\_08-32-37-064.pdf?download=1](https://www.jura.ch/Htdocs/Files/v/41386.pdf/Parlement/Interventions_parlementaires/Reponses-aux-QE/Nos-3255-3355/2023-01-09_08-32-37-064.pdf?download=1)

PE : En raison de sa démission au sein de l'Office de l'environnement pour cause de nouvelles perspectives professionnelles, PE informe qu'il arrive au bout de son travail au sein de la CSI. Il remercie les membres et indique qu'il est très heureux de voir la CSI prendre enfin son envol et lui souhaite bon vent.

JBV : Son mandat au sein de la commune de Haute-Sorne touchant à sa fin, il remercie PME et OZ pour les bonnes collaborations entretenues durant ces années. Il souhaite que ce projet aboutisse, pour autant que tous les aspects sécuritaires soient garantis.

PMA remercie toutes les personnes présentes et rappelle que la séance est suivie d'un point presse puis d'un apéritif. Selon le règlement de la commission, chacune et chacun est libre de s'exprimer en son nom et non en celui de la CSI.

La séance est levée à 19h45.

T. Quenet, le 19 janvier 2023

#### **Annexes au PV :**

- Procès-verbal définitif de la séance du 15 novembre 2022 (approuvé en séance du 19 décembre 2022)
- Présentation PowerPoint de la séance du 19 décembre 2022 (GES, RCJU et SED)
- Règlement signé après adaptation (art. 5 al. 2) suite à la séance du 19 décembre 2022